



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

RAPPORT-PREAVIS N° 14/2022

**Objet: réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas GUIGNARD
« Pour un trafic apaisé à la Vallée »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le 17 septembre 2021, le Conseiller communal Nicolas Guignard a déposé un postulat intitulé « Pour un trafic apaisé à la Vallée ». Le postulat a été pris en compte lors de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2021 en donnant une année à la Municipalité pour y répondre. A noter que ce même postulat a été déposé dans les deux autres Communes de la Vallée de Joux et fait suite à une pétition lancée par le Collectif pour un Trafic Apaisé qui a récolté plus de 800 signatures.

Demandes du postulant

Dans son postulat, la Conseiller communal Nicolas Guignard demande aux autorités des trois communes de la Vallée de Joux de s'engager activement et durablement dans la lutte contre les nuisances sonores de la circulation routière. La récolte des signatures aurait été l'occasion de relever plusieurs demandes venant de la population, tels que la modération du trafic dans les centres des villages, la sensibilisation auprès des conducteurs irrespectueux et la collaboration avec la police pour des contrôles plus efficaces, ainsi que différentes mesures pour favoriser le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et la mobilité douce.

Ce postulat demande que la Municipalité :

- crée un groupe de travail comprenant des représentants des trois Municipalités, des Conseils communaux et du Collectif pour un Trafic Apaisé dont l'objectif sera de trouver des solutions adaptées au contexte local pour lutter contre les nuisances sonores du trafic ;

- prenne des mesures concrètes, en collaboration avec la Police cantonale, pour que les règles en vigueur soient mieux respectées, en particulier en ce qui concerne les véhicules excessivement bruyants ;
- poursuive et intensifie ses efforts pour proposer des solutions alternatives au trafic individuel afin de réduire le nombre de véhicules sur nos routes, notamment celui des frontaliers.

Création d'un groupe de travail

Conformément à la demande du postulant, un groupe de travail appelé « Sécurité et nuisances routières » (GT-SNR) a été créé en date du 21 septembre 2022 avec la composition suivante :

- M. Olivier BAUDAT, Syndic de la Commune du Chenit ;
- M. Patrick BERKTOLD, Vice-Syndic à la Commune de l'Abbaye ;
- M. Gabriel BERCIU, Municipal à la Commune du Lieu ;
- M. Jan Matti KELLER, membre du Conseil communal du Chenit ;
- Mme Solenne ROCHAT BERKTOLD, membre du Conseiller communal de L'Abbaye ;
- M. Pierre BOURQUI, membre du Conseil communal du Lieu ;
- M. Nicolas GUIGNARD, membre du collectif Trafic Apaisé.

De plus, il s'est adjoint des services des personnes suivantes lors de cette première séance afin de s'assurer de la bonne collaboration avec les forces de l'ordre, de la faisabilité des actions et de son fonctionnement :

- M. Alec BRECHON, Gendarmerie vaudoise, Chef du poste du Sentier ;
- M. Artur L'ESPAGNOL, Responsable du BTC de la Commune du Chenit
- M. Philippe RUPP, Secrétaire municipal de la Commune du Chenit.

Il a également été décidé que des experts ou représentants de différents sujets pourront être intégrés à des séances de travail sur des sujets spécifiques.

La prochaine séance du GT-SNR, placé sous la présidence de M. Olivier BAUDAT, aura lieu le 29 novembre 2022. Le GT-SNR sera en activité tant que la situation l'exigera.

Mesures concrètes en collaboration avec la Police cantonale

Ce point concernait en priorité les nuisances au Col du Mollendruz, en particulier les rodéos de motos, une lettre signée des trois communes de la Vallée de Joux ainsi que celle de Mont-la-Ville a été adressée au Canton. Suite à ce courrier ainsi qu'une séance avec la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, les éléments demandés suivants ont été réalisés :

- Marquage spécifique dans le col avec comptage avant et après sa mise en place pour en déterminer l'impact ;
- Augmentation du contrôle sur le bruit (ces contrôles ont d'ailleurs été intensifiés dans le canton de manière générale) ;

- Installation d'un radar de prévention.

Les mesures suivantes n'ont pas été retenues pour le moment, mais pourraient l'être à l'avenir selon le résultat de ce qui a été fait jusqu'à présent :

- Marquage d'une ligne blanche en continu ;
- Fermeture des parkings dans le col du Mollendruz (anciennes routes) pour éviter l'agglutinement des motards.

D'une manière générale à la Vallée de Joux, les contrôles de vitesse montrent que notre région est toujours en-dessous de la moyenne cantonale et donc que globalement les limitations de vitesse et donc de bruit sont respectées. Il faut savoir également que la Gendarmerie peut, suite à un changement de cadre légal, désormais saisir et détruire directement toute pièce ne respectant pas les normes en matière de nuisances sonores. Ce nouveau mode de faire semble porter ses fruits.

Ces actions démontrent donc que la Municipalité a pris des mesures concrètes en collaboration avec la Police cantonale afin de diminuer les nuisances induites par des véhicules bruyants.

Poursuivre et intensifier les efforts pour diminuer le trafic individuel

Une étude de mobilité, disponible en téléchargement sur les sites Internet de la Commune du Chenit, a été effectuée. Elle traite des aspects de mobilité individuelle motorisée, dont les pendulaires, avec proposition de mesures pour les entreprises. Elle a été présentée à ces dernières avec discussion sur les possibilités de mise en action. Cela a démontré que plusieurs entreprises sont très avancées sur le sujet, une synthèse est de ce fait en cours et va déboucher sur une réunion de mise en commun de ses actions ainsi que de mise en relation. Un groupe de travail inter-entreprises a également été mis sur pied dans ce sens pour mutualiser ces efforts.

La Commune du Chenit est également membre du projet InteReg de co-voiturage sur l'arc jurassien par son réseau de villes. C'est dans ce cadre qu'une plateforme en ligne de co-voiturage a été initiée. Des chiffres et indicateurs ont aussi été constitués dans ce cadre afin de déterminer des adaptations et mesures incitantes.

Un renforcement de la cadence des trains sur la Vallée de Joux a été demandée à la DGMR via un courrier des trois communes de la Vallée de Joux. L'objectif est de pouvoir passer à la cadence à la demi-heure des trains. Selon la réponse reçue, cette demande sera traitée cette année encore avec un retour prévu au printemps/été 2023 de la part de l'Etat de Vaud.

Une étude régionale de planification des parkings P+R et B+R a été lancée courant septembre dernier et permettra de mettre en place une stratégie globale. Le financement de ces mesures devra également être abordé.

A noter que l'abaissement de l'éclairage public semble également être un facteur de diminution de la vitesse des véhicules, qui, d'expérience dans certaines communes, de quasi de moitié dans les quartiers. Cet effet collatéral des actions en lien avec la potentielle pénurie d'énergie n'était pas attendu et démontre que l'environnement a un impact fort sur les comportements. Ce genre d'expériences seront suivies de près par le GT-SNR.

